



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Philippe MIQUEL.

1 Absent : Manuel PAGES.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : réhabilitation friche anciens abattoirs

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la friche des anciens abattoirs dont l'objectif principal est d'y installer des locaux d'activités :

- atelier des services techniques avec locaux du personnel et garage,
- espace de coworking avec salle de réunion,
- locaux professionnels.

Il précise que cette opération constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires en évitant notamment la consommation d'espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation de la friche des anciens abattoirs dont la première estimation s'élève à 2 127 300 € HT.

SOLLICITE les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux auprès de l'ensemble des financeurs potentiels et notamment auprès de l'Etat (DETR/DSIL/FONDS VERTS) et de la Région.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX